Art. 313 Appel joint

1 La partie adverse peut former un appel joint dans la réponse.

2 L'appel joint devient caduc dans les cas suivants:

a. l'instance de recours déclare l'appel principal irrecevable;

b. l'appel principal est rejeté parce que manifestement infondé;

c. l'appel principal est retiré avant le début des délibérations.

Appel joint - réponse
Die Frist zur Beantwortung der Anschlussberufung ergibt sich durch Auslegung der ZPO und ist gleich lang wie die für die Berufungsantwort (30 Tagen). Obergericht II. Zivilkammer (ZH) LB110047 del 15.11.2011

Caducité de l'appel joint - début des délibérations
L'appel principal peut être retiré jusqu'à la clôture des débats principaux, phase qui est suivie du début des délibérations; d'autre part, si l'appel principal a été valablement retiré, le tribunal ne peut entrer en matière sur l'appel joint(c. 4). Tribunale federale 5A_452/2012 del 30.10.2012 in DTF 138 III 788

Notification de l'appel joint
L'instance d'appel doit notifier celui-ci à l'appelant principal en invitant ce dernier à se déterminer (art. 312 al. 1 CPC appliqué par analogie), ce dans un délai de trente jours dès sa réception par l'intéressé (art. 312 al. 2 CPC appliqué par analogie), avec indication des conséquences d'un défaut (art. 147 al. 3 CPC) (c. 3.1). Tribunale federale 5A_206/2012 del 9.8.2012 in DTF 138 III 568

Réponse
Dass in offensichtlichen Fällen auf die Einholung einer Stellungnahme verzichtet werden kann, schliesst es nicht aus, auf eine Berufung oder Anschlussberufung auch nach Einholung einer Stellungnahme nicht einzutreten (E. 4.3.2). Tribunale federale 5A_618/2012 del 27.5.2013 in SZZP 2013 p. 406